

Avis technique 18-007

Ouverture du jour de négociation à 2 h

Pour faire suite à l'annonce de la prolongation de ses heures de négociation dans la [Circulaire 165-17](#), Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite informer ses participants que le changement de l'heure d'ouverture du jour de négociation de 6 h à 2 h entrera en vigueur en Octobre 2018, **sujet à l'achèvement du processus d'autocertification et, lorsqu'applicable, à l'obtention des approbations réglementaires finales**. Un autre avis suivra pour annoncer la date précise d'entrée en vigueur.

Par conséquent, la Bourse souhaite publier l'information sur **les changements prochains des heures d'accès à ses passerelles et à leurs composantes connexes**, en prévision de la date d'entrée en vigueur. **Afin d'éviter des alertes indésirables d'échec de connexion, veuillez vous assurer que votre personnel responsable de vos systèmes et du soutien prend les mesures qui s'imposent et change les heures de connexion à la Bourse en prévision de la date d'entrée en vigueur des changements.**

Service	Heure d'ouverture actuelle (jour de semaine)	Nouvelle heure d'ouverture (jour de semaine) (à compter de la date d'entrée en vigueur)
Outil LOPR	1 h	1 h
HSVF (retransmission)	1 h 15	1 h
Dictionnaire HSVF	1 h 15	1 h
Dictionnaire OBF	1 h 10	1 h
OBF (retransmission)	1 h 10	1 h
TMS	2 h	1 h 30
ATR	2 h	1 h 15
Interface API de compensation	2 h 05	1 h 15
Service SAIL Drop Copy	4 h 30	1 h 15
SAIL	4 h 30	1 h 15
FIX	4 h 30	1 h 15

Dans le présent avis, toutes les heures sont indiquées selon l'heure de l'Est (HE).

Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis à titre informatif seulement et ne doivent en aucun cas être interprétés dans quelque territoire que ce soit comme un conseil ou une recommandation concernant l'achat ou la vente de dérivés, de sous-jacents ou d'autres instruments financiers, ou comme un conseil de nature juridique, comptable, fiscale ou financière ou un conseil de placement. Bourse de Montréal Inc. (« la Bourse ») recommande que vous consultiez vos propres conseillers en fonction de vos besoins. Toute mention dans le présent document au sujet des caractéristiques, des règles et des obligations concernant un produit est assujettie aux règles, aux politiques et aux procédures de la Bourse et de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, lesquelles ont préséance sur le présent document. Bien que le présent document ait été rédigé avec soin, la Bourse et les sociétés de son groupe ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information qu'il renferme et se réservent le droit de modifier ou de réviser la teneur du présent document à tout moment et sans préavis. La Bourse, les sociétés de son groupe, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires ne pourront être tenus responsables des dommages, des pertes ou des frais découlant d'éventuelles erreurs ou omissions dans le présent document, de l'utilisation de renseignements figurant dans celui-ci ou de décisions prises sur la base de ceux-ci.

Il n'y a aucune incidence sur les heures de fermeture actuelles des passerelles. Les opérations continueront d'être transmises à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») en temps réel, à compter de 2 h. Les données de marché affichées en différé (cours de marché) sur le site Web de la Bourse seront disponibles à compter de 2 h 15.

Produits auxquels s'applique la nouvelle heure d'ouverture (à compter de la date d'entrée en vigueur)

- Dérivés du marché monétaire : ONX, OIS, BAX, OBW, OBX, OBY, OBZ
- Dérivés du marché obligataire : CGZ, CGF, CGB, OGB, LGB
- Stratégies : ONX, OIS, BAX, OBW, OBX, OBY, OBZ, CGZ, CGF, CGB, OGB, LGB

Heures et étapes de négociation (Dans le présent document, toutes les heures sont indiquées selon l'heure de l'Est.)

Préouverture : La saisie, la modification et l'annulation d'ordres sont permises.
 Non-annulation : La saisie d'ordres est permise, la modification et l'annulation d'ordres ne le sont pas.
 Ouverture : La saisie, la modification et l'annulation d'ordres sont permises.
 Fermeture : La saisie, la modification et l'annulation d'ordres ne sont pas permises.

Dérivés du marché monétaire : ONX, OIS, BAX, OBW, OBX, OBY, OBZ		
Dérivés du marché obligataire : CGZ, CGF, CGB, OGB, LGB		
Étape	Heure actuelle	Nouvelle heure (à compter de la date d'entrée en vigueur)
Préouverture	5 h 30	1 h 30
Non-annulation	5 h 59 min 15 s	1 h 59 min 15 s
Ouverture	6 h*	2 h*
Fermeture	16 h 30**	16 h 30**

* Plus ou moins 15 secondes.

** Les jours de fermeture hâtive, la négociation des dérivés du marché monétaire et du marché obligataire prend fin à 13 h 30.

Stratégies : ONX, OIS, BAX, OBW, OBX, OBY, OBZ, CGZ, CGF, CGB, OGB, LGB		
Étape	Heure actuelle	Nouvelle heure (à compter de la date d'entrée en vigueur)
Préouverture	5 h 30	1 h 30
Non-annulation	5 h 59 min 15 s	1 h 59 min 15 s
Ouverture	6 h 01*	2 h 00 min 15 s***
Fermeture	16 h 30**	16 h 30**

* Plus ou moins 15 secondes.

** Les jours de fermeture hâtive, la négociation des dérivés du marché monétaire et du marché obligataire prend fin à 13 h 30.

***L'ouverture aléatoire ne sera plus applicable pour les stratégies

Opérations en bloc, échanges physiques pour contrats, échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats, substitutions d'instruments et opérations pré-arrangée : ONX, OIS, BAX, OBW, OBX, OBY, OBZ, CGZ, CGF, CGB, OGB, LGB	Actuellement possibles à partir de	Prochainement possibles à partir de (à compter de la date d'entrée en vigueur)
	6 h*	2 h*

* Plus ou moins 15 secondes, disponible dès l'ouverture du sous-jacent.

La Bourse réduira les seuils de volume minimal applicables aux opérations en bloc (et prolongera le délai de déclaration) pendant la période de prolongation des heures de négociation (de 2 h à 5 h 59 min 59 s). Des renseignements complémentaires sont fournis dans la [circulaire 165-17](#).

La Bourse offrira un service et une expérience de négociation de qualité égale tout au long du jour de négociation, quelle que soit l'heure (transition harmonieuse). La Bourse assurera, en outre, un soutien continu (négociation et connectivité) durant tout le jour de négociation.

Il est à noter que la prolongation des heures de négociation de la Bourse a aussi une incidence sur les processus de la CDCC. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter l'[avis aux membres 157-17](#).

Prenez note que les changements présentés sont sujet à l'achèvement du processus d'autocertification et, lorsqu'applicable, à l'obtention des approbations réglementaires finales.

Pour obtenir les spécifications techniques des services susmentionnés, ou pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Renseignements

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Téléphone : 514 871-7872

Courriel : samsupport@tmx.com